

TERMES DE REFERENCE

PROGRAMME D'OPERATIONNALISATION DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE EN TUNISIE

(Recrutement du consultant individuel pour une ASSISTANCE TECHNIQUE En matière JURIDIQUE pour des projets PPP)

Référence de l'accord de financement : 5500155006701

N° d'Identification du Projet : P-TN-KE0-002

I / INTRODUCTION :

L'objet de ce document est d'établir les termes de références pour la fourniture de services du consultant individuel pour une ASSISTANCE TECHNIQUE en matière JURIDIQUE pour des projets PPP représentés par l'Instance Générale de Partenariat Public Privé (IGPPP) dans le cadre du Programme d'Opérationnalisation des Partenariats Public-Privé (PPP).

II / CONTEXTE GENERAL DE LA MISSION :

La Tunisie s'est engagée, depuis la révolution, dans un processus de transition économique et sociale qui a pour but de créer une croissance inclusive et durable. Dans ce but, la stratégie en cours vise à susciter une plus grande participation du secteur privé aux différents projets de développement, afin de permettre au Gouvernement de pourvoir à ses besoins en matière d'infrastructure et plus largement de contribuer à la mise en place d'un service public efficace, dans un contexte de contraintes budgétaires difficile,

C'est à ce juste titre que la Tunisie s'est vue octroyée un don de la Banque Africaine de Développement pour le financement de l'opérationnalisation des PPP ; don qui a permis entre autres actions d'instaurer les cadres juridiques et institutionnels entre Novembre 2015 et Octobre 2016 pour les PPP (les cadres juridiques concernant les concessions existent depuis 2008-2010), d'engager d'importants programmes de formation, d'engager des actions de communication appropriées mais aussi d'entamer les études nécessaires pour la conduite de deux projets pilotes.

Le 18 septembre 2018 s'est tenue à Tunis un Forum international sur les PPP lors duquel un pipeline de 33 projets potentiellement en PPP a été présenté aux investisseurs.

Il s'agit désormais de prendre ce pipeline comme base et de faire avancer les projets qui y sont identifiés (ou tout autre projet qui n'y figure pas encore) vers le stade d'étude de



faisabilité, étude préalable et étude d'impact budgétaire en vue du démarrage de la phase d'appel d'offres en PPP.

A ce titre, l'Instance Générale des PPP a reçu un financement de la Banque Africaine de Développement pour le recrutement d'un consultant Expert Juridique en PPP (le « Consultant »), objet des présents termes de référence.

III / OBJECTIFS DE LA MISSION :

L'objectif global étant d'assister l'IGPPP et les services concernés des personnes publiques en charge des projets identifiés dans la préparation de toutes les études nécessaires et requises sur le plan juridique.

Ainsi la mission du Consultant consiste principalement à conduire les travaux de due diligence en matière juridique.

Accessoirement, le consultant assurera des opérations de soutien et d'assistance à l'IGPPP en travaillant conjointement avec l'expert financier pour toute question ponctuelle pour laquelle il sera sollicité et qui entre dans son domaine de compétences.

IV / ETENDUE DE LA MISSION

La mission du Consultant consiste à assister l'équipe de l'IGPPP ainsi que les personnes publiques concernées, dans tout le processus de mise en œuvre des projets PPP qui leur sont soumis pour études et ce, conformément à la législation et la réglementation sur les PPP et les concessions en vigueur en Tunisie et en ligne avec les standards internationaux.

Cette mission comprendra notamment la réalisation des activités suivantes :

1. Examen des études de faisabilité réalisées si nécessaire,
2. Confirmation de l'éligibilité à être réalisé en PPP conformément à l'article 7 de la loi PPP (loi 2015) ou confirmation de l'éligibilité à être exécuté en Concession (loi 2008).
3. Le choix de la modalité retenue pour l'attribution du contrat de PPP (Loi 2015/ Loi 2008),
4. La Préparation d'un avis à manifestation d'intérêt et l'évaluation des expressions d'intérêt pour chacun des projets,
5. La Préparation d'un Dossier d'Appel d'Offres (DAO) et l'assistance dans l'évaluation des offres,
6. La préparation de tous les outils et documents requis pour assister la personne publique concernée dans la négociation des offres retenues,
7. Fournir à la partie publique, l'assistance requise pour la signature et l'entrée en vigueur du contrat PPP ou Concession,
8. La préparation des outils ou documents requis pour assurer le suivi de l'exécution du contrat PPP ou Concession.



En matière Juridique :

- A. Réaliser l'étude afférente aux différents aspects juridiques des projets en relation avec leurs aspects économiques et sociaux afin de proposer la procédure la mieux adaptée en présentant clairement les éléments justifiant le recours d'exécution des projets sous la forme contractuelle proposée par ses soins.
- B. Effectuer le montage juridique des projets PPP,
- C. Procéder à l'évaluation économique-juridique des contrats PPP ou concession,
- D. Rédiger et négocier les contrats PPP ou concession,
- E. Assister l'IGPPP et élaborer toute note relative à un aspect juridique particulier ayant trait aux PPP (Loi 2008 /Loi 2015) durant la mission.

Il est à noter à cet égard que :

- *La réalisation de certaines activités nécessiterait éventuellement que les deux consultants (L'expert juridique, objet des présents TDR, et l'expert Financier) agissent en binôme afin de pouvoir maîtriser rapidement les dossiers PPP qui leur seront confiés ;*
- *Le consultant sera amené à rencontrer les services concernés des ministères et entreprises publiques en charge des projets, les bailleurs de fonds ou toute entité impliquée dans les projets PPP dans le but de recueillir les données nécessaires pour réaliser les actions demandées.*
- *Le consultant sera amené à assurer le marketing et la promotion nécessaire pour la réussite des projets.*

V / PROFIL DU CONSULTANT

Le Consultant devra être **un spécialiste des PPP**, disposant de :

- **Diplômes d'enseignement supérieur** : Niveau Master (Bac+5) minimum en droit ou dans un domaine pertinent pour la mission.
- Expérience professionnelle générale **d'au moins 10 ans** dans la conduite, l'assistance, le conseil aux gouvernements et/ou aux partenaires privés des projets PPP.
- Avoir mené au moins 3 études de faisabilité en PPP et avoir procédé à leur montage juridique durant les 10 dernières années.
- Disposer des connaissances approfondies des bonnes pratiques et directives internationales en matière du droit de PPP, notamment celles préconisées par les organisations internationales et les partenaires financiers internationaux soutenant les PPP constituent un avantage pour l'Expert Juridique.
- Avoir une bonne connaissance du contexte local constitue un atout.
- Maîtriser parfaitement le Français et l'Anglais à l'oral comme à l'écrit et disposer de solides capacités de rédaction et de communication en Français et en Anglais.



VI / RESULTATS ATTENDUS / LIVRABLES

Le Consultant remettra les livrables dont notamment et chacun en ce qui le concerne les livrables suivants :

- ✓ Notes techniques demandées par le Client en lien avec les aspects juridiques des PPP,
- ✓ Sections juridiques des études de faisabilité et/ou études préalables des projets PPP,
- ✓ Revue des études d'impact budgétaire des projets PPP pour s'assurer de sa conformité juridique,
- ✓ Tout autre rapport nécessaire au déroulement de la mission.

VII / DEROULEMENT ET ORGANISATION DE LA MISSION

1 - DUREE :

La mission est d'une durée d'environ **12 mois**. Le Consultant pourra intervenir en Tunisie ponctuellement selon les besoins pour cette durée.

2 - ORGANISATION :

La mission sera pilotée par le Président de l'IGPPP ou son représentant.

Le Consultant devra amener son propre matériel informatique ainsi que sa propre connexion internet.

3 - LANGUE DE TRAVAIL :

La langue de travail sera le Français mais il serait possible que certains livrables soient également demandés en Anglais.

4 - PRESTATIONS A FOURNIR PAR LE CLIENT ET PERSONNEL DE CONTREPARTIE :

(a) Services, installations et biens à mettre à disposition du Consultant par le Client : Bureau équipé.

(b) Personnel technique et administratif de contrepartie devant être affecté par le Client auprès du Consultant : un cadre.

